



Saint-Joseph
13, rue de l'Église
Mercier (Québec)
J6R 2K8
(514) 380-8899 poste 4541
Télécopieur: (450) 698-0786



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Info-Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Joseph

2017

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

Nos priorités 2017:

Voir à la poursuite de la démarche du civisme de notre école visant la diminution de la violence verbale entre les élèves et avec tout le personnel de l'école. Maintenir un environnement harmonieux par l'animation des zones de jeux et avoir des activités rassembleuses, toute l'école ensemble. L'arrimage avec le service de garde doit se poursuivre. S'assurer d'avoir des moyens d'éducation variés pour développer les comportements attendus. Noter les interventions dans les agendas qui sont en lien avec l'exclusion sociale et à la violence verbale. Les TES et la technicienne en SDG garderont des traces sur les situations d'exclusions.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Document expliquant le plan de lutte aux parents sur le site internet et dans l'info-parents
- Capsules d'information dans l'info-parents sur le thème de la violence et de l'intimidation
- Affiches sur les règles du code de vie à installer à des endroits stratégiques
- Implication des élèves dans les informations à donner aux parents
- Sensibilisation des parents à la cybercriminalité en lien avec la policière préventionniste
- Faire des suivis avec les parents lors de situations de violence

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

- ◆ Mise en place d'une démarche de civisme pour réduire la violence verbale;
- ◆ Révision des règles de conduite et mesures de sécurité en conformité à l'article 76;
- ◆ Présentation des jeunes leaders aux autres élèves de l'école. Valorisation du rôle des jeunes leaders;
- ◆ Mise en place d'activités scolaires avec tous les élèves de l'école, en lien avec les quatre volets en collaboration avec les Parrains de Mercier : réussite scolaire, persévérance, implication sociale et activité physique, ainsi que le code de vie, la démarche de résolution de conflits, le civisme et la politesse;
- ◆ Surveillance active sur les cours d'école;
- ◆ Rencontre avec le nouveau personnel pour expliquer le code de vie et le fonctionnement de l'école;
- ◆ Une policière préventionniste, l'agent Nadia Grondin, anime des activités pour les élèves pour savoir comment agir en présence d'intrus et pour la cyberintimidation;
- ◆ Un comité encadrement est en place et un groupe de travail pour le plan de lutte;
- ◆ Activités en classe pour réfléchir aux gestes et paroles qui peuvent blesser les autres;
- ◆ Quatre volets sont célébrés tout au long de l'année, deux règles de vie vedettes et deux règles de politesse sont priorisées durant deux à trois mois pour chacun des volets;
- ◆ PLMU mis à jour et mise en place de la procédure de confinement;
- ◆ Boîte confidentielle et sous clé où tous les élèves peuvent signaler un événement par écrit. Cette boîte est à côté du bureau des TES.



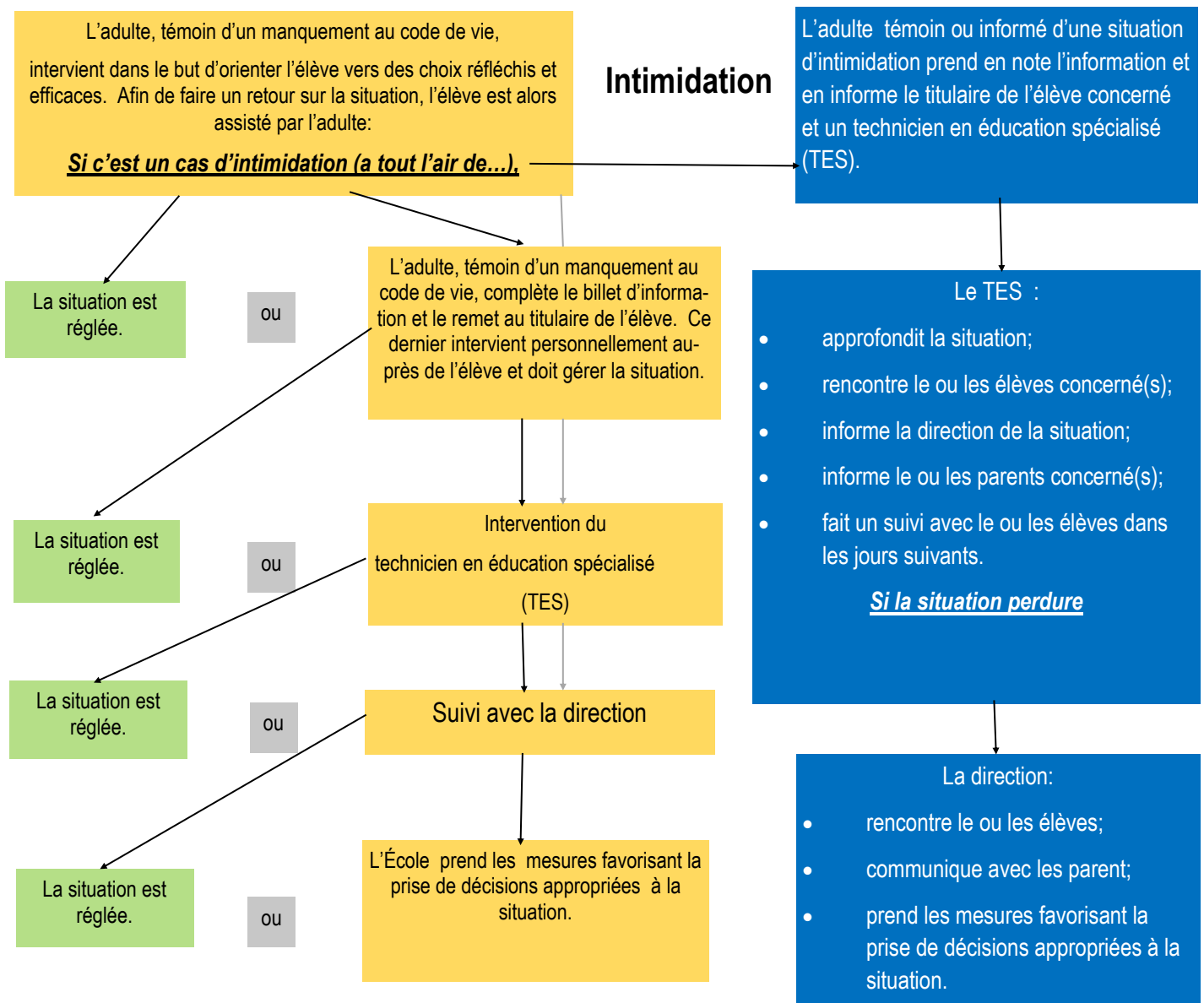
Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Écrire ou parler à M^{me} Sylvie Valois, éducatrice spécialisée. Elle pourra faire des vérifications et un suivi avec la direction de l'école.

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du protocole.

Situation d'intimidation ou de violence



À tout moment, la direction se réserve le droit de suspendre à l'interne un élève selon la gravité de la situation et le caractère répétitif de l'acte.